

## Informations pour la clientèle d'Avadis Prévoyance SA

(février 2024)

La présente feuille d'information vise à remplir les obligations d'information prévues par la loi sur les services financiers (LSFin).

### 1. Informations sur Avadis Prévoyance SA

Avadis Prévoyance est un prestataire de services financiers soumis à la supervision de l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA) et dispose d'une autorisation en tant que gestionnaire de fortunes collectives.

#### Coordonnées Avadis Prévoyance SA:

Avadis Prévoyance SA

Zollstrasse 42

8005 Zurich

[www.avadis.ch](http://www.avadis.ch)

+41 58 585 33 55

[info@avadis.ch](mailto:info@avadis.ch)

#### Coordonnées FINMA:

Autorité fédérale de surveillance des marchés

financiers FINMA

Laupenstrasse 27

3003 Berne

[www.finma.ch](http://www.finma.ch)

+41 31 327 98 88

### 2. Organe de médiation

La protection et la satisfaction à long terme de notre clientèle sont les priorités absolues d'Avadis Prévoyance SA. Si nous ne répondons pas à vos attentes, veuillez vous adresser à nous dans un premier temps. Nous trouverons ensemble une solution à votre problème. Si nous n'y parvenons pas, vous avez la possibilité légale de vous adresser à l'association Finanzombudsstelle Schweiz (Bureau de médiation financière Suisse, FINOS). La FINOS est l'organe de médiation compétent pour Avadis Prévoyance SA et propose un service d'information et de médiation neutre et gratuit.

#### Coordonnées de l'organe de médiation:

Finanzombudsstelle Schweiz (FINOS)

Talstrasse 20

8001 Zürich

[www.finos.ch](http://www.finos.ch)

+41 44 552 08 00

### 3. Segmentation de la clientèle

La LSFin classe les clients des prestataires de services financiers dans les catégories suivantes: clients privés, clients professionnels et clients institutionnels. Cette répartition assure une protection réglementaire supplémentaire et repose sur la situation financière personnelle ou sur les connaissances, l'expérience et l'expertise financière d'une personne, ou encore sur la taille de l'entreprise ou la trésorerie professionnelle définie par la loi. Les personnes physiques ainsi que les petites et moyennes entreprises sont fondamentalement classées comme clients privés, les grandes entreprises, les caisses de pension et les intermédiaires financiers comme clients professionnels. Sauf indication contraire de notre part, vous êtes considéré comme client privé, ce qui vous permet de bénéficier de la protection la plus complète.

#### 4. Informations sur les coûts

Dans le cadre de la fourniture de prestations financières, Avadis Prévoyance SA et des tiers peuvent facturer des frais et commissions. Nous vous les communiquerons de manière détaillée et transparente avant la conclusion d'un contrat.

#### 5. Indemnités de tiers

Avadis Prévoyance SA reçoit de la part d'Avadis Vermögensbildung SICAV une indemnité pour son activité de distribution de parts des compartiments d'Avadis Vermögensbildung SICAV. Le montant de cette indemnité est publié dans le rapport annuel d'Avadis Vermögensbildung SICAV. Sur demande, Avadis Prévoyance SA divulgue les montants effectivement perçus pour son activité de distribution de parts des compartiments d'Avadis Vermögensbildung SICAV.

Vous acceptez qu'Avadis Prévoyance SA conserve l'intégralité de l'indemnité reçue pour son activité de distribution et renoncez expressément au transfert de cette indemnité en votre faveur. Vous prenez connaissance du fait que cette réglementation s'écarte de l'obligation de remboursement prévue à l'art. 400, al. 1 du Code des obligations suisse ou de toute autre disposition légale au contenu similaire.

#### 6. Informations sur les risques

Les transactions avec des instruments financiers présentent des opportunités et des risques. Il est donc important que vous connaissiez et compreniez ces risques avant de requérir un service financier. La brochure *Risques inhérents au commerce d'instruments financiers* vous informe sur les risques liés à l'achat de produits financiers. Vous pouvez télécharger cette brochure auprès de l'Association suisse des banquiers sur le site [www.swissbanking.ch](http://www.swissbanking.ch).

#### 7. Informations sur les produits

Vous trouverez les documents pertinents avec des informations sur les différents instruments financiers (p. ex. prospectus, règlement de placement, feuilles d'information de base (FIB) ainsi que rapports semestriels et annuels) sur [www.avadis.ch](http://www.avadis.ch).

#### 8. Transactions «execution only»

L'exécution et la transmission d'ordres de clients s'effectuent sans conseil ni recommandation de la part d'Avadis Prévoyance SA. Il s'agit de transactions dites «execution only» et Avadis Prévoyance SA ne procède à aucun examen concernant leur adéquation ou leur caractère approprié.

#### 9. Règles de conduite/conflits d'intérêts

Avadis Prévoyance SA respecte les règles de conduite en vigueur, notamment les obligations d'information, de diligence, de loyauté, de documentation et de responsabilité.

Elle prend les dispositions nécessaires afin d'éviter tout conflit d'intérêts dans le cadre de ses activités et pour vous protéger de tout préjudice. S'il est impossible d'éviter un conflit d'intérêts, vous en serez informés. Aucune mesure ne sera appliquée sans votre accord dans ce contexte.